

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 novembre 2024

Date de l'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

En exercice : 12

Présent(s) : 09

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 2

Le six décembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, JOSSELIN Valéry, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël, DORTU Nadine, REZONJA Philippe, BREGEARD Michel

Absent : FLAMAND Isabelle

Absent excusé : PETIT Emeline, LEPILLET Sonia,

Pouvoirs : PETIT Emeline donne pouvoir à RICHARD Thierry

Secrétaire de séance : REZONJA Philippe

LEPILLET Sonia donne pouvoir à Régis VANDEWALLE

➤ **Objet : Proposition d'achat par la commune d'une partie de la parcelle A 350 pour le projet de city stade**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le terrain sur la parcelle A 350 semble être le lieu idéal pour finaliser un projet sur la commune : la création d'un city-stade. Plusieurs sites ont été explorés depuis quelques années déjà que ce projet tente de voir le jour, sans succès tant au niveau du voisinage trop proche ou alors de sites trop éloignés.

Vu la demande par les jeunes administrés du territoire,

Vu le fait que la création de cet équipement intergénérationnel est non seulement un moteur pour faire sortir les jeunes, mais également pour créer un espace de convivialité où chacun pourra faire connaissance,

Vu que la partie de terrain demandée jouxte celui de l'école, ce qui semble être idéal pour que les enfants puissent utiliser cet espace dans le cadre de leur programme sportif ou des rencontres entre les élèves des classes du regroupement scolaire, ce que l'on peut voir dans différentes communes,

Vu que l'acquisition de ce bout de terrain permettrait de pouvoir créer une sortie supplémentaire vers l'arrière, ceci afin de renforcer la sécurité des enfants, si le besoin se faisait présent, sachant qu'actuellement l'ensemble du territoire national est placé au niveau : VIGIPIRATE – Urgence attentat, ou tout simplement en cas d'incendie par exemple,

Considérant que le chemin desservant le terrain serait de ce fait aménagé et sécurisé, et que les voisins alentours ont été consultés avant de faire la demande, ainsi que les locataires du terrain,

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une partie du terrain pour une surface équivalente à 1700 m² environ pour la somme de 3 000 €, et que les frais d'arpentage et de l'acte notarié seraient à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de faire une proposition d'achat aux propriétaires de la parcelle A 350 pour la somme de 3 000 € pour une surface d'environ 1 700m²,

Accepte que les frais d'arpentage et de l'acte notarié soient à la charge de la commune,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

